

Direction générale adjointe chargée de la solidarité
 Pôle solidarité développement social
 Direction de la protection de l'enfance et de la famille

PREFECTURE
 DE LA GIRONDE
 26 FEV. 2020

Bureau du Courrier

**AVIS de CLASSEMENT
 RENDU PAR LA COMMISSION D'INFORMATION
 ET DE SÉLECTION D'APPELS À PROJETS
 RÉUNIE LE 28 et 29 JANVIER 2020
 RELATIF À LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT DE
 MINEURS NON ACCOMPAGNÉS ET JEUNES MAJEURS**

Conformément aux articles L. 313-1-1 et R.313-1 à R. 313-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la procédure d'appels à projets, le Département de la Gironde a engagé un appel à projets pour la création d'établissements d'accueil et d'hébergement de mineurs non accompagnés et jeunes majeurs permettant le déploiement d'un maximum de 402 places sur l'ensemble du territoire girondin.

15 candidatures ont été déposées dans le délai imparti et ont toutes été déclarées recevables.

Une candidature n'a pas été présentée devant la commission. Celle-ci relève de la création d'un lieu de vie et d'accueil et conformément à l'article R. 313-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, son objet est manifestement étranger à l'appel à projet.

La commission d'information et de sélection d'appels à projets s'est réunie le 28 et 29 janvier 2020 et a établi un classement des projets au regard des critères fixés par le cahier des charges :

POSITION N°	PORTEUR DE PROJET
1	ALEFPA
2	Association DIACONAT DE BORDEAUX
3	Association Laïque du PRADO
4	Association Institut Don Bosco - Territoire du Médoc
5	Association Père le Bideau - Territoire de Sainte Foy la Grande
6	Association OREAG - Territoires Portes du Médoc / Graves / Bassin
7	Association Institut Don Bosco - Territoire Haute Gironde
8	Association Institut Don Bosco - Territoire Sud Gironde
9	Association Institut Don Bosco - Territoire Bassin
10	Association Père le Bideau - Territoire Coutras / Libourne
11	Association OREAG - Territoire Sud Gironde
12	COS
13	UDAF 33
14	Association Saint Vincent de Paul - Au Moulleau

Conformément à l'avis d'appel à projets publié le 19 août 2019, les six premiers projets sont sélectionnés afin de permettre la création d'un maximum de 402 places.

L'avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projets constitue un avis obligatoire préalable à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental de la Gironde. Le présent avis fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département de la Gironde, ainsi que sur le site internet du Département de la Gironde <http://www.gironde.fr>.

Fait à Bordeaux, le **26 FEV. 2020**

Pour le Président du Conseil départemental de la
Gironde



La Présidente de la Commission d'information et de
sélection

Edith MONCOUCUT, Vice-Présidente en charge de
l'Autonomie, du Handicap et de la Politique de l'âge

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

26 FEV. 2020

Bureau du Courrier